

6.C Règlement Graphique 1

Commune de Saint-Julien-de-Coppel

Modification simplifiée n° 1

PLU approuvé le : 21/10/2019

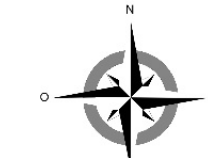
Modification n° 1 approuvée le : 25/10/2021

Modification n° 2 approuvée le : 29/01/2024

Modification simplifiée n° 1 approuvée le : 22/09/2025

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2025 approuvant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat

Le Président, Gérard Guillaume



Echelle : 1/6500e
0 100 200 m



RÉALITÉS
Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Rosière
Tél : 04 77 67 83 06 informations@re.fr
www.realites-be.fr

biainsight

- Zones et secteurs :**
- A : ZONE AGRICOLE
 - Ah : STECAL, SECTEUR AGRICOLE PERMETTANT L'HABITAT (90M2)
 - Ah* : STECAL, SECTEUR AGRICOLE PERMETTANT L'HABITAT (40M2)
 - As : SECTEUR AGRICOLE PROTEGE STRICT
 - As* : SECTEUR AGRICOLE PROTEGE STRICT
 - As** : SECTEUR AGRICOLE PROTEGE STRICT
 - Alc : SECTEUR A URBANISER SOUS CONDITIONS
 - Almu : SECTEUR A URBANISER STRICT (MUTABLE)
 - N : ZONE NATURELLE ET FORESTIERE
 - N* : SECTEUR NATUREL DEDIE A LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE
 - Nh : STECAL, SECTEUR NATUREL PERMETTANT L'HABITAT
 - Nj : SECTEUR DE JARDINS EN PERIPHERIE DES BOURGS ET HAMEAUX
 - Nl : SECTEUR NATUREL ET FORESTIER PERMETTANT LES ACTIVITES LEGERES DE LOISIR
 - Nn : SECTEUR NATUREL OU FORESTIER PROTEGE STRICT (NATURA 2000)
 - Nnt : STECAL, SECTEUR NATUREL OU FORESTIER PERMETTANT L'HEBERGEMENT HOTELIER OU TOURISTIQUE DEMONTABLE (NATURA 2000)
 - U : ZONE URBAINE MIXTE
 - Uca : SECTEUR URBAIN DENSE (BILLOM ZPPAUP)
 - Uca* : SECTEUR URBAIN DENSE (BILLOM FAUBOURG ZPPAUP)
 - Ucv : SECTEUR URBAIN DENSE (BILLOM VILLAGES)
 - Ud : SECTEUR URBAIN DENSE
 - Ue : SECTEUR URBAIN D EQUIPEMENTS PUBLICS
 - Ui : SECTEUR URBAIN D ACTIVITE INDUSTRIELLE
 - Ur : SECTEUR HAMEAU REHABILITABLE

- Trame Verte et Bleue, continuités écologiques :**
- Sous trame humide : Allier (A), cours d'eau (CE), mare (M) et prairie (P)
 - Sous trame ouverte : pelouses sèches
 - Sous-trame boisée : Forêts présomées anciennes (F), Bosquets (B)
 - Sous trame bocagère : Haies et arbres isolés
- Prescriptions urbaines et paysagères :**
- Recul minimal des constructions L116-6
 - Zone Non Aedificandi
 - OAP (Orientation d'aménagement et de Programmation)
 - Emplacement réservé pour espace et équipement public
 - Éléments ou sites d'intérêt paysager
 - Élément de patrimoine végétal
 - Jardin en zone urbaine
 - Plantation à créer
 - Cône de vue
 - Monument historique
 - Patrimoine bâti
 - Petit patrimoine
 - Bâtiment susceptible de changer de destination
 - point de vue
 - Rez de chaussée commercial à conserver

- Autres prescriptions :**
- Zone de développement commercial
 - Zone de carrière
- Fond de carte :**
- Parcelles EDIGE0 20240701
 - bâti dur EDIGE0 20240701
 - bâti léger EDIGE0 20240701
 - Courbes de niveau IGN

